

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LA COMPENSATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

INTRODUCTION

Depuis la décompensation des carburants en 2015, la charge de subvention s'est considérablement allégée en s'établissant entre 13,5 et 17,1 Milliards de dirhams durant les cinq dernières années, alors qu'elle se situait entre 29 et 56 Milliards de dirhams entre 2009 et 2014. Cette donne a permis de soulager considérablement les finances publiques d'une dépense socialement inefficace et d'offrir les moyens nécessaires à l'expansion d'une politique sociale mieux ciblée.

En se limitant à la prise en charge du gaz butane, du sucre et d'un contingent de farine de blé tendre, le système de compensation a permis de maintenir les prix de ces produits à leurs niveaux historiques en assumant leurs dépassements et les fluctuations de leurs cours sur le marché international.

En 2018, avec un cours mondial moyen du butane à 522 \$/T, et des niveaux de prix globalement réguliers pour le sucre brut et le blé tendre, la compensation de ces trois produits s'est soldée à 17,1 Milliards de dirhams, en hausse de 10% par rapport à 2017, principalement sous l'effet du prix mondial du gaz et de l'accroissement constant de la consommation nationale.

L'année 2019 s'est présentée quant à elle de manière relativement favorable avec une baisse du cours du butane à 408 \$/T au titre de la

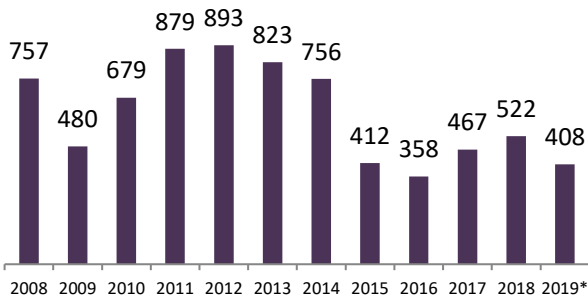
période janvier-septembre contre 534 \$/T pour la même période de l'année dernière, et un cours moyen du sucre brut globalement similaire entre les deux périodes.

En attendant l'opérationnalisation du Registre Social Unique qui permettra de coordonner et de restructurer l'ensemble des aides sociales, les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale continueront à être subventionnés en 2020, à hauteur d'une enveloppe totale de 13.640 MDH programmée dans le cadre du projet de loi de finances de l'année 2020.

COMPENSATION DU GAZ BUTANE

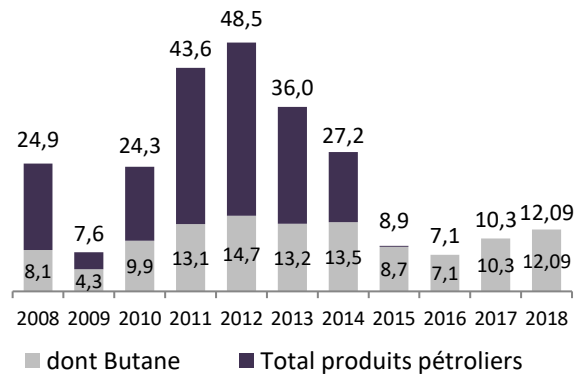
Le cours moyen du gaz butane a enregistré 408 \$/T à fin septembre 2019, contre une moyenne de 522 \$/T pour l'année 2018. Par conséquent, la subvention unitaire moyenne du gaz butane est passée de 4 840 DH/T en 2018 à 3 652 DH/T en 2019 (période janvier-septembre), soit 44 DH par bonbonne de 12 Kg et 11 DH par bonbonne de 3 Kg.

Cours moyen annuel du gaz butane (\$/T)

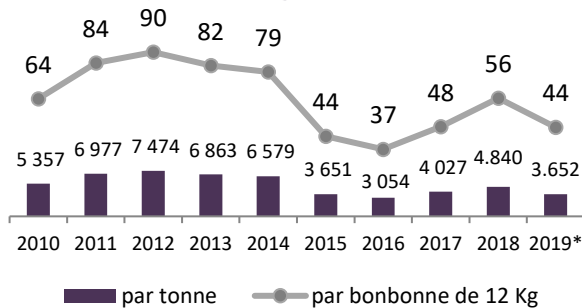


*A fin septembre

Charge de compensation annuelle des produits pétroliers (MMDH)



Subvention unitaire annuelle moyenne du gaz butane (DH)



La charge de compensation du gaz butane a enregistré 12,093 Milliards de dirhams en 2018 contre 10,315 Milliards de dirhams en 2017.

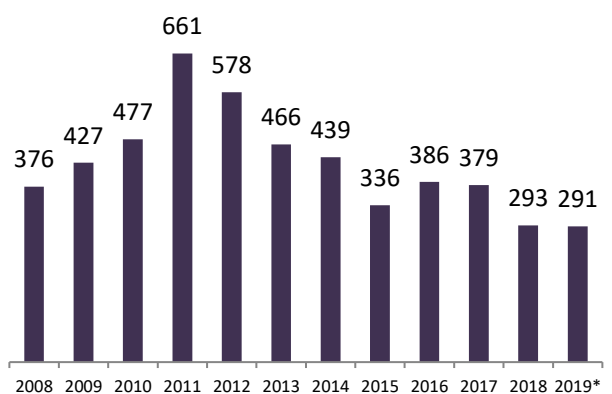
Cette hausse provient essentiellement de la hausse du cours international du butane qui est passé de 467 \$/T à 522 \$/T de 2017 à 2018, puis de l'accroissement de la consommation nationale de 2,1 %. La charge du gaz butane comprend 11,732 Milliards de dirhams au titre du soutien du prix des bonbonnes à gaz et 361 MDH au titre de la prise en charge du transport du butane en vrac entre les ports et les centres emplisseurs, afin de garantir l'unicité du prix de base à l'échelle nationale.

COMPENSATION DU SUCRE

Hormis une légère reprise en 2016, le cours moyen du sucre brut s'est inscrit dans une baisse prolongée au titre de ces dernières années en passant d'un pic de 661 \$/T en 2011 à 379 \$/T en 2017 et 293 \$/T en 2018, et 291 \$/T au titre de la période janvier-septembre 2019.

Lors de ladite période, le cours du sucre brut a fluctué entre 261 \$/T et 321 \$/T, enregistrant une moyenne de 291 \$/T, contre 298 \$/T au titre de la même période de l'année précédente.

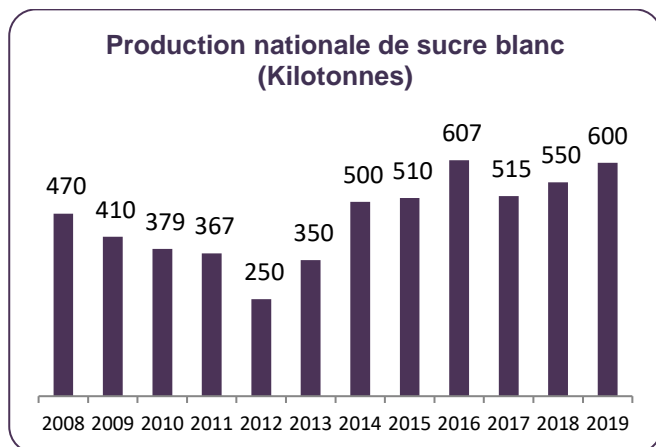
Cours du sucre brut (\$/T)



*A fin septembre

A la suite des efforts déployés par les pouvoirs publics notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières d'une part, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole d'autre part, tel qu'il a été prévu dans le cadre du contrat-programme de la filière sucrière 2013-2020, la production nationale de sucre blanc a

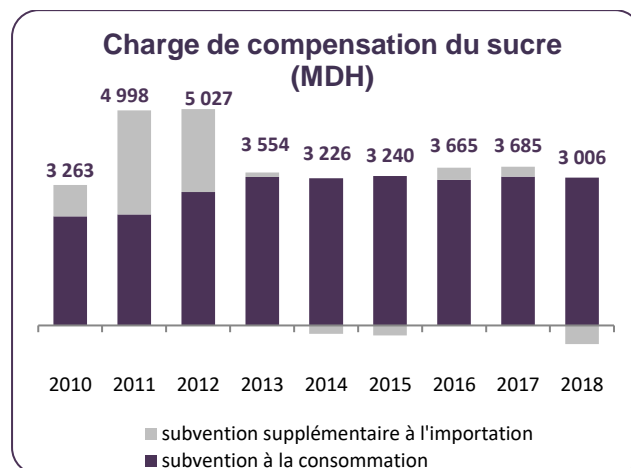
significativement augmenté en passant de 250 Kilotonnes (KT) en 2012 à 607 KT en 2016 (niveau record), et s'établirait prévisionnellement à 600 KT en 2019.



Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20 % en 2012 à 49 % en 2016, puis est prévu de s'établir à 49 % en 2019.

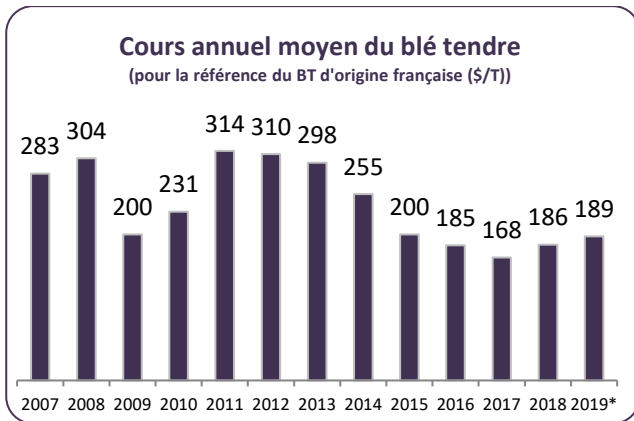


En 2018, la charge de compensation du sucre s'est établie à 3 437 millions de dirhams au titre du soutien à la consommation du sucre raffiné. Quant à la subvention à l'importation elle est passée à une restitution en faveur de l'état de 431 millions de dirhams, en raison des cours bas du sucre brut sur le marché international.



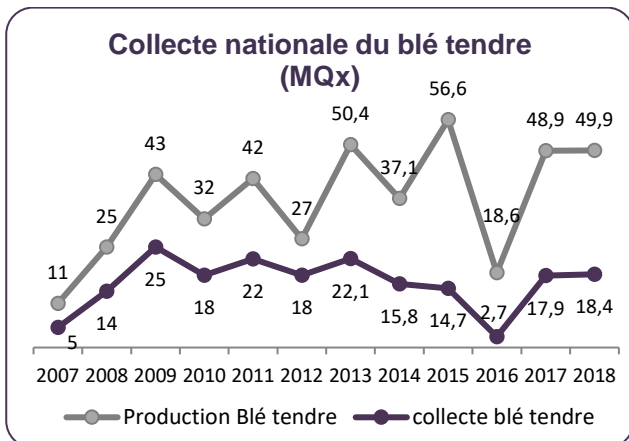
COMPENSATION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE DE BLE TENDRE

Le cours du blé tendre sur le marché international a enregistré une moyenne de 189 \$/T au cours la période janvier-septembre 2019 pour la référence du blé tendre d'origine française. Il s'agit de la 5^{ème} année consécutive où le cours moyen du blé tendre est inférieur à 200 \$/T, alors qu'il avait enregistré plus que 300 \$/T en 2011, 2012 et presque autant en 2013. La consolidation des stocks entre 2015 et 2018 a favorisé le maintien du prix du blé en-dessous de 200 \$/T. Toutefois, leur baisse enregistrée durant ces deux dernières années par rapport à 2017/2018 a engendré cette légère hausse du prix moyen passant de 168 \$/T en 2017 à 189 \$/t à fin septembre 2019.



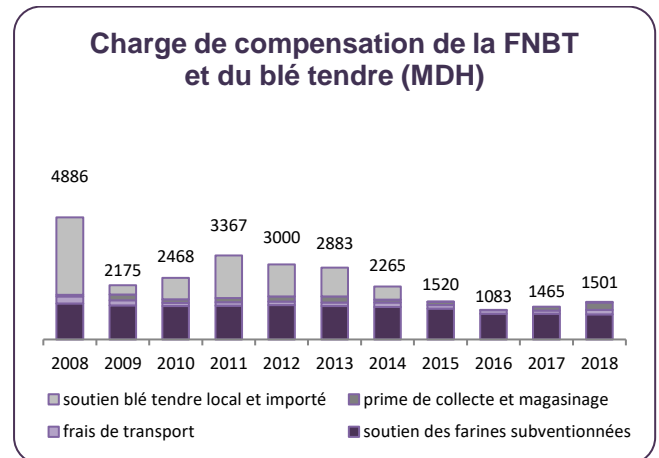
*Période janvier-septembre

Les prévisions de production des trois principales céréales au titre de l'année 2019 sont estimées à 51,8 millions de quintaux (MQx), en recul de près de 50 % par rapport à la campagne précédente. Par espèce céréalière, la production prévisionnelle de blé tendre est estimée à 26,8 MQx suivi du blé dur à 13,4 MQx puis de l'orge à 11,6 MQx. La production aurait été impactée par la mauvaise répartition saisonnière des précipitations avec un volume pluviométrique en repli de 23%, faisant que le rendement céréalier moyen se serait établi à 14,4 quintaux à l'hectare, soit 37 % de moins en comparaison avec la campagne précédente.



En 2018, la charge de compensation du blé tendre et de la farine s'est située à hauteur de 1 501 MDH. La reconduction du contingent de la farine nationale de blé tendre (FNBT) de 6,5

millions de quintaux a permis de préserver pratiquement le même niveau de la subvention de la FNBT (1 003 MDH).



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 2020

La Loi de Finances 2020 a programmé une enveloppe de 13,640 milliards de dirhams au titre de la compensation, destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre.